

> Bretagne

Brest. Le CHU condamné à verser 1M EUR à la patiente handicapée après un accouchement

Publié le 09 mars 2016 à 20h56

Modifié le 09 mars 2016 à 21h06



Photo d'illustration archives Le Télégramme

La cour administrative d'appel de Nantes a condamné le CHU de Brest à verser près d'un million d'euros à la famille d'une de ses anciennes infirmières-anesthésistes, devenue très lourdement handicapée à l'âge de 43 ans suite à des complications lors de l'accouchement de ses jumeaux en août 2007.

L'hôpital brestois devra également verser près de 217.000 EUR à la Caisse primaire d'assurance-maladie (CPAM) du Finistère, pour les frais de santé qu'elle a déboursés pour Dominique Appriou. En première instance, en août 2014, le tribunal administratif de Rennes n'avait accordé que 660.000 EUR à la requérante et 204.000 EUR à la Sécurité sociale.

La patiente, son compagnon Philippe Coquil et plusieurs membres de leur famille demandaient à réévaluer ces sommes en raison des incidences multiples de cette "faute" médicale (assistance d'une autre personne pour la garde des enfants, véhicule adapté, réaménagement de la résidence secondaire du couple au Conquet...). Placée à la retraite d'office, cette passionnée de plongée sous-marine et soliste dans une chorale amateur a aussi dû renoncer à ses hobbies.

"Plusieurs manquements"

"La prise en charge obstétricale de l'accouchement, puis des complications hémorragiques, a été conforme aux règles de l'art et aux données acquises de la science", rappelle d'emblée la cour administrative d'appel de Nantes dans son arrêt. "En revanche, plusieurs manquements ont été relevés dans la prise en charge de sa réanimation, postérieurement à l'accouchement par césarienne."

Retrouvez **plus d'articles** et **créez vos alertes mail**

Justice CHU de Brest Accouchement

L'accès au site est payant,
nous vous offrons 5 articles ce mois-ci.

Pour lire plus d'articles :

JE M'ABONNE POUR 1€

Je m'abonne pour lire plus d'articles

Déjà abonné ?